



COMPAGNIE D'ASSURANCES & DE REASSURANCES  
GROUPE SOCIETE GENERALE

Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances  
S.A au capital de 183.750.000 dirhams  
Siège Social : 37, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca  
R.C n° : 36 675

## COMMUNIQUE

### Approbation des comptes 2004 :

L'assemblée Générale Ordinaire de la Marocaine-Vie s'est réunie le 10 mai 2005 à 14h30 au siège social de la société, sis, 37 Boulevard Moulay Youssef, Casablanca.

L'assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2004, a approuvé les états de synthèse de l'exercice 2004 ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui ont été présentées.

### Chiffre d'affaires hors taxes du 1er trimestre 2005 :

	1 <sup>er</sup> trimestre 2005	1 <sup>er</sup> trimestre 2004	Var.
Primes	195 576 464	92 042 969	+ 112,5%

## RÉSUMÉ DU RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### Exercice du 1er Janvier au 31 décembre 2004

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 19 juin 2002, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse de la société « La Marocaine Vie » au 31 décembre 2004, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de la profession et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

### **Opinion sur les états de synthèse**

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe de ce rapport donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de La Marocaine Vie au 31 décembre 2004 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur le fait qu'une provision pour risque à caractère général et prudentiel comptabilisée au 31 décembre 2003 pour 75 millions de dirhams a été affectée à hauteur de 49,2 millions de dirhams du 31 décembre 2004. Le reliquat de ladite provision non affecté à fin décembre 2004, soit 25,8 millions de dirhams, a été reporté en 2005 à titre prudentiel.

Le 11 mai 2005

KPMG  
Fesal Kohen  
Associé

### Les Commissaires aux Comptes

Deloitte et Touche Auditores  
Fawzi Briet  
Associé